

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 3 MAI 2024

**DELIBERATION N°CP2024-
05/3/19
DOSSIER N°6328**

**SUBVENTIONS AUX COMITES DE JUMELAGE D'AUZANCES-
ROSSTAL ET LA SOUTERRAINE-FILDERSTADT**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des
Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**OBJET : SUBVENTIONS AUX COMITES DE JUMELAGE D'AUZANCES-
ROSSTAL ET LA SOUTERRAINE-FILDERSTADT**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de
compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération N°07/05 du Conseil Général du 17 et 18/12/2007 adoptant le règlement de jumelage
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2024-05/3/19 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide d'accorder les subventions ci-après pour un montant total de **2 740 €** aux comités de jumelage suivants :

- **760 €** au Comité de jumelage Auzances-Rosstal au titre d'une deuxième manifestation dans une commune de moins de 3 000 habitants pour l'accueil de 70 scouts lors du week-end de pentecôte du 18 au 22 mai 2024 à Auzances (*la première ayant eu lieu lors de l'accueil de scouts du 19 au 22 mai 2018*) ;

- **1 980 €** au Comité de Jumelage de La Souterraine-Filderstadt au titre d'une première manifestation pour une commune de plus de 3000 habitants afin d'organiser le voyage en Allemagne à l'occasion du 50^{ème} anniversaire de jumelage et un raid vélo solidaire du 4 au 12 mai 2024.

Dit que ces dépenses seront imputées au chapitre 65 du budget départemental, à la référence fonctionnelle 022, articles 65748.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET